

PREFECTURE DE LA GUADELOUPE

DIRECTION DE LA COMPTABILITE
ADMINISTRATIVE DE L'ETAT, DES
FINANCES ET DE L'ADMINISTRATION
DEPARTEMENTALE

BUREAU DES AFFAIRES SCOLAIRES
ET CULTURELLES

PROCES - VERBAL

de la Réunion de la Section
permanente de la Commission
Départementale des Sites, Pers-
pectives et Paysages.

L'an mil neuf cent soixante neuf et le vendredi
onze Juillet à dix heures quinze minutes, les membres de la
section permanente de la Commission Départementale des Sites,
Perspectives et Paysages, se sont réunis dans la Salle des
Commissions de la Préfecture, à l'effet d'émettre un avis sur
le projet de classement de la Presqu'île du Bas-du-Fort à
GOSIER, en station balnéaire et de tourisme.

Etaient présents : MM. le Directeur Départemental
adjoint de l'Equipement

Membres de droit : le Directeur de l'Office
désignés National des Forêts,
VINCENT, représentant la
Direction Générale du Tou-
risme.
L'Architecte Départemental
et des Monuments Historiques

Autres membres : Le Conseiller Général GENIES
désignés le Révérend Père BARBOTTIN,
DESGRANGE, Président de la
Jeune Chambre Economique de
la Guadeloupe.

Absents : L'Archiviste Départemental
GUILLIOD, Maire de Bouillan-
te
Le Révérend Père NOTHEISEN.

Assistaient à la : AZEMARD, Attaché de Préfec-
Séance ture - Chef du Bureau des
Affaires Culturelles et
Scolaires.
NANGIS, Rédacteur au Bureau
des Affaires Scolaires et
Culturelles.

M. EGINER, Directeur des Finances, représentant M. le Préfet, présente les excuses de M. CLERC, Président de la section permanente, absent du Département et demande à l'Assemblée de désigner, conformément à la Réglementation en vigueur, un Président de séance. A l'unanimité, le choix est porté sur M. CORBIN, Architecte Départemental et des Monuments Historiques.

Il présente M. NANGIS, désigné en qualité de Secrétaire de séance en remplacement de Mme BEVILLE, actuellement en congé.

M. CORBIN rappelle l'ordre du jour. Avis à donner sur le projet de classement de la Presqu'île du Bas-du-Fort, à GOSIER, en station balnéaire et de tourisme. Il donne la parole à M. VINCENT, Rapporteur.

M. VINCENT donne lecture du rapport de M. le Préfet tendant au classement de la Presqu'île du Bas-du-Fort en station balnéaire et de tourisme. Ce rapport fait ressortir qu'il doit être construit sur ce site, un complexe hôtelier et un casino. Le coût de l'opération hôtelière s'élève à 12.000.000 de francs environ. Il commente le rapport de M. le Préfet et le met en discussion, en apportant toutes précisions à ce sujet.

M. VINCENT dépose sur le bureau les documents, plans, et cartes concernant l'opération.

Il ajoute que son financement est au point et que le chantier pourra démarrer au mois de septembre de cette année.

Les travaux prévus comprendront la construction de 400 chambres, d'un casino, d'une salle de spectacles, d'un restaurant, et d'une façon générale tous les aménagements de nature à procurer aux touristes le maximum de confort et de loisirs ont été minutieusement étudiés.

La première tranche des travaux comprend 125 chambres et le casino.

M. le Conseiller Général GENIES désire savoir si le recasement des familles occupant le terrain sur lequel les constructions sont envisagées, a été prévu.

M. VINCENT donne toutes assurances à M. GENIES à ce sujet en précisant qu'il n'y a qu'un occupant d'ailleurs, sans titre de propriété (M. GERVAIS) et qu'un lot lui est réservé dans un lotissement du GOSIER.

Le Révérend Père BARBOTTIN et le Conseiller Général GENIES demandent quelles dispositions ont été prises pour ne pas priver la population du libre accès aux plages.

M. VINCENT répond que les zones exclues du classement envisagé sont réservées à la population et que notamment la plage jouxtant la zone considérée, dont la bande cotière est essentiellement rocheuse, demeurera libre.

M. DESGRANGE fait remarquer que les périmètres de protection des sites (notamment autour des forts Fleur d'Épée et de l'Union qui font l'objet d'un projet de classement) impliqueront la consultation de la Commission des Sites à l'occasion de tous les projets de constructions.

M. le Conseiller Général GENIES, tout en étant favorable à l'opération projetée n'est pas partisan de la construction d'un casino. Tout en admettant que les touristes ont besoin de loisirs, il craint que l'implantation d'un établissement de jeux soit préjudiciable à la moralité publique. Il émet donc le vœu que l'attention de l'Administration soit fermement appelée sur les conséquences éventuelles de ce projet.

Le Révérend Père BARBOTTIN, adopte le point de vue de M. GENIES.

M. le Directeur de l'Office National des Forêts fait remarquer qu'il convient de choisir entre les risques de dégradation de la moralité publique, dans un secteur limité de la population Guadeloupéenne et l'extension touristique et économique du Département.

M. VINCENT fait observer qu'une sélection naturelle se fera très rapidement, tous les éléments de la population Guadeloupéenne n'étant pas intéressés par les jeux des casinos qui ne sollicitent qu'une clientèle restreinte et fortunée. Il cite le cas des casinos métropolitains (Cannes ou Enghien) ou étrangers (Porto-Rico par exemple).

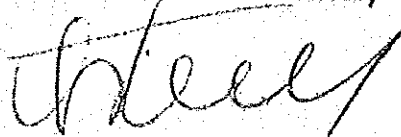
Il souligne l'intérêt du projet sur les plans économique (création d'emplois nouveaux) et touristique.

Au demeurant, comme il est de règle en la matière un contrôle très strict sera exercé sur les activités du casino tant au point de vue de l'apport des capitaux qu'à celui du personnel embauché et de la clientèle appelée à le fréquenter.

Après en avoir délibéré, la section permanente donne un avis favorable au projet présenté.

Le président remercie les membres présents, de leur collaboration aux travaux de la section permanente, et lève la séance à onze heures trente.

LE PRESIDENT DE SEANCE,



G.M. CORBIN,